

**Signalisation directionnelle - Mobilité douce**

La signalisation directionnelle pour vélo sert à orienter l'utilisateur, de manière générale, vers des localités ou des lieux d'intérêt économique, social, culturel ou touristique, comme le fait la signalisation routière pour le trafic général.

Une bonne signalisation directionnelle est évidemment un outil pour l'utilisateur, mais aussi un outil pour la promotion et la visibilité des itinéraires.

Sur base des itinéraires cyclables, la commune doit établir un «plan de signalisation».

Signalisation directionnelle pour balisage d'un RAVeL.

Le balisage comprend :

- La signalisation de rabattement
- La signalisation directionnelle d'entrée, de continuité et de sortie pour le RAVeL proprement dit.

La signalisation de rabattement est celle qui indique à l'utilisateur potentiel du RAVeL, se trouvant ou circulant dans une localité ou sur une voirie proche du RAVeL, comment le rejoindre par la voirie la plus adaptée.

Une signalisation de type F34a peut être utilisée à cet effet.

Pour les automobilistes, cette signalisation de type F34a ne devra conduire qu'à des accès pourvus de parkings adéquats.

La signalisation directionnelle d'entrée est celle qui indique à l'utilisateur accédant au RAVeL les destinations qu'il peut atteindre en empruntant le RAVeL dans l'une ou l'autre des directions possibles (panneau type 34b2).

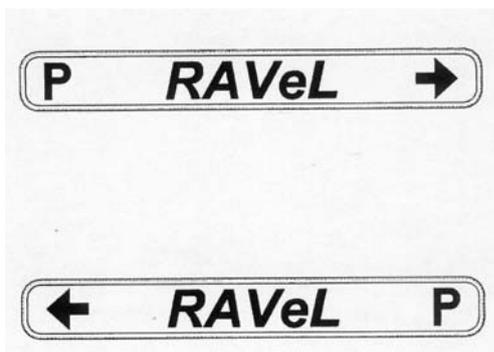
La signalisation directionnelle de continuité a pour rôle d'indiquer à l'utilisateur qui circule sur le RAVeL qui aborde une traversée vers quelle destination il se dirige sur le RAVeL et s'il y a lieu la destination proche d'une localité ou d'un lieu-dit important (panneau type 34b2).

La signalisation directionnelle de sortie indique à l'utilisateur circulant sur le RAVeL les destinations qu'il peut atteindre en quittant le RAVeL par une voirie d'accès (panneau type 34b2).

Signalisation directionnelle pour les itinéraires vélos

Une signalisation de type F34b1 ou F34b2 est préconisée pour orienter les usagers vers les différentes localités ou pôles d'attraction.

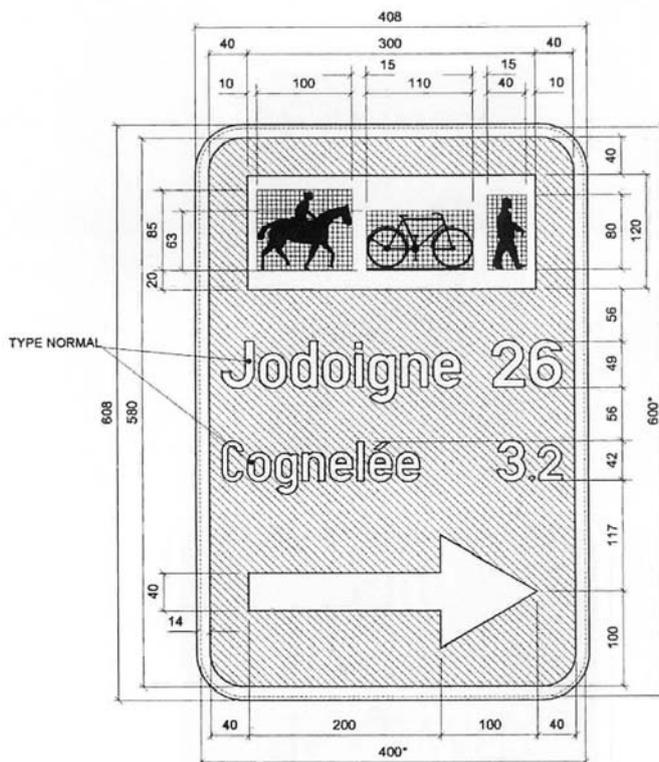
Caractéristiques des panneaux



F34a



F34b1



F34b2

Les panneaux sont conformes aux "Recommandations relatives à la signalisation directionnelle sur le RAVeL" MET et Chemins du Rail, août 2003.

Les panneaux F34b2 ont une dimension standard de 400x600 mm; les symboles des usagers sont orientés de manière différente suivant que le fléchage indique la direction gauche ou droite.

Pour éviter une multiplication de poteaux, les panneaux F34b2 seront regroupés sous les panneaux F99a ou placés au dos des panneaux F101a.